



**DEMANDE DE DEVIS
RFQ_GN5888**

**ACHAT DE VEHICULES 4X4 ET ACCESSOIRES
POUR L'EQUIPE DU PROJET REACH_MALARIA
CRS EN GUINEE**

Jun 2026

Demande de devis

Titre : Achat de véhicule 4x4 et accessoires pour le Projet Reach_Malaria CRS en Guinée

Numéro de demande de devis : CRS- RFQ_ GN5888

CRS accepte les devis des fournisseurs pour l'achat de trois (3) véhicules et accessoires pour l'équipe du Projet Reach_Malaria.

Il est à noter que les marques américaines répondant aux spécifications seront préférentielles mais à défaut, toute autre marque répondant aux spécifications sera considérée.

1- Conditions requises et liste des prix

Les devis doivent être envoyés en utilisant le modèle de la Liste des prix fourni à l'annexe A et suivant les Exigences et spécifications techniques figurant à l'annexe B.

2- Devise

Tous les prix seront indiqués en franc guinéen (GNF) ou à défaut, les devis qui seront reçus dans d'autre devise que le GNF seront convertis en GNF avec le taux actuel.

3- Langue du devis :

Le devis établi par le fournisseur ou vendeur, ainsi que toute la correspondance et les documents relatifs aux devis échangés entre le fournisseur ou vendeur et CRS, seront rédigés **en français**.

4- Éclaircissement à propos des documents de la demande de devis :

Les fournisseurs/vendeurs nécessitant un éclaircissement à propos de la demande de devis pourront s'adresser à CRS par écrit au plus tard 5 jours avant la date limite du dépôt des offres. Il sera renvoyé par écrit la réponse à toute demande d'éclaircissement concernant la demande de devis si celle-ci est reçue dans le délai indiqué ci-dessus 3 jours avant la date limite de soumission des devis. Les copies écrites de la réponse de CRS (y compris une explication de la requête, mais sans préciser la source de la demande) seront publiées de la même manière que la présente demande de devis. La demande d'éclaircissement être adressée par écrit uniquement à l'adresse : **GN_Procurement_Members@crs.org**

5- Livraison

À supposer qu'un contrat peut être conclu de manière satisfaisante au cours du mois juillet 2026, **le fournisseur devra livrer les véhicules et accessoires dans un délai maximum de trente (30) jours à l'entrepôt qui sera désigné par CRS**. Les véhicules devront être livrés après leur montage, prêtes à l'utilisation, et après inspection et approbation de CRS ou de la personne déléguée à cet effet.

6- Les conditions de paiement

Le paiement se fera dans les **trente (30) jours** suivant la livraison des biens/services et la fourniture de la facture finale avec copie originale du bon de commande.

Le paiement sera fait par virement bancaire sur le compte de la compagnie soumissionnaire.

7- Votre devis doit comprendre :

- a) La liste des prix dûment remplie (en utilisant le formulaire prévu à l'annexe A) ;
- b) Le formulaire du cahier des charges et spécifications techniques rempli suivant le modèle en annexe B ;
- c) Fournir la copie du RCCM valide ;
- d) Fournir la copie du certificat d'immatriculation fiscal (NIF) valable au moins jusqu'au 30 juin 2026 ;
- e) Une copie de l'autorisation du fabricant ou de représentation/fournisseur ou distributeur agréé par type de véhicule (Si l'offrant est l'agent ou le distributeur autorisé du fabricant, une copie de l'autorisation du fabricant accordée à l'offrant peut être soumise) ;
- f) Une lettre de préfinancement à 100% de l'offre soumise ou tout autre document prouvant sa capacité à préfinancer (**garantie bancaire, attestation de solde ou relevé bancaire certifié**) sans mentionner le montant dans le courrier ;
- g) Remplir le formulaire des exigences de conflit d'intérêt – voir l'annexe C.
- h) Remplir le formulaire de lettre d'engagement du soumissionnaire qui inclut (validité de l'offre, délai de livraison, durée de la garantie et engagement de préfinancement) - voir annexe F ;
- i) Remplir et signer le formulaire de bonne conduite fournisseur CRS – voir l'annexe D
- j) Une lettre de confirmation de la réalisation du service après-vente ;

8- Document administratif (Enveloppe contenant les documents administratifs) :

- a) Fournir un Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) valide ;
- b) Fournir un certificat d'immatriculation fiscal (NIF) valable au moins 30 juin 2026 ;
- c) Remplir le formulaire de lettre d'engagement du soumissionnaire qui inclut (validité de l'offre, délai de livraison, durée de la garantie et engagement de préfinancement) ;
- d) Une lettre de préfinancement à 100% de l'offre soumise ou tout autre document prouvant sa capacité à préfinancer (**garantie bancaire, attestation de solde ou relevé bancaire certifié**) sans mentionner le montant dans le courrier ;
- e) Remplir le formulaire des exigences de conflit d'intérêt – voir l'annexe C.
- f) Remplir et signer le formulaire de bonne conduite fournisseur CRS – voir l'annexe D

NB : Toute offre ne contenant pas l'un des documents (a, b, c, d, e et f) ci-dessus demandés sera rejetée

9- Coût du devis

Les fournisseurs/vendeurs assument tous les coûts associés à la préparation et à la soumission du devis, et CRS ne sera en aucun cas responsable de ces coûts, indépendamment du déroulement ou du résultat de l'appel d'offres.

10- Date limite et conditions de soumission du devis

Tous les devis devront être parvenus à l'adresse postale indiquée ci-dessous au plus tard :

Date : Le mardi 21 juillet 2026
Heure : 17h00 GMT

Votre devis sous enveloppe cachetée contenant les trois autres petites enveloppes (Administrative, Technique et Financière) devra être déposée en main propre à la réception au bureau de CRS à l'adresse de :

Immeuble CRS, Nongo/Carrefour Ambiance, Commune de Lambanyi, Conakry B.P. 128
Conakry, Tél : +224 664 20 20 26 / 625 25 03 24 / 656 44 26 60

Le devis doit être signé et tamponné à tous les endroits importants. L'enveloppe devra être libellée comme suit :

Destinataire : **Mr le Directeur Pays de CRS en Guinée**
Objet : **Achat de véhicule 4x4 et accessoires pour le Projet Reach_Malaria CRS en Guinée.**

Réf. : Demande de devis CRS- RFQ_ GN5888

Pour les soumissions en lignes, vous devez envoyer vos documents séparés (Offre Administrative, Technique et Financière) dans un fichier ZP à l'adresse : bids.guinee@crs.org avec la référence en Objet du message : **Demande de devis CRS- RFQ_ GN5888**

Le devis aura une **durée de validité de 90 jours** après la date de clôture prescrite par CRS. Un devis ayant une durée de validité plus courte sera rejeté comme irrecevable. Tous les prix acceptés au cours de cette période seront considérés comme fermes/fixés pour l'ordre d'achat résultant.

11- Modifications ou annulation de la demande de devis :

Au plus tard 3 jours avant la date limite de soumission des devis, CRS peut, pour une raison quelconque, que ce soit de sa propre initiative ou en réponse à une demande d'éclaircissement d'un fournisseur ou vendeur potentiel, modifier, annuler partiellement ou

entière la demande de devis. En cas de modification, afin d'accorder aux éventuels fournisseurs/vendeurs un délai raisonnable pour prendre en compte les modifications lors de la préparation de leurs devis, CRS pourra, à sa discrétion, prolonger le délai d'envoi des devis. Toute modification sera publiée de la même manière que le présent appel d'offres.

12- Méthode et critères d'évaluation

Les devis doivent être évalués afin de déterminer l'offre de moindre coût qui soit techniquement la plus acceptable.

La méthode d'évaluation est la suivante :

a- Évaluation préliminaire des devis (Administrative). Au cours de cette évaluation, les points suivants seront considérés :

- i. des formulaires obligatoires sont fournis, sans modifications apportées à la rédaction (la rédaction doit être compatible avec le format prescrit). Toutes les parties clés du devis seront datées, signées et tamponnées par le représentant autorisé de la compagnie.
- ii. Les documents cités au point 8 à la page 3 considérés obligatoires pour qu'une offre passe à étape.

b- Evaluation, conformité technique des devis.

Les documents constitutifs de l'offre technique (enveloppe technique) :

- a) Le formulaire du cahier des charges et spécifications techniques rempli suivant le modèle en annexe B ;
- b) Une copie de l'autorisation du fabricant ou de représentation/fournisseur ou distributeur agréé en Guinée par type de véhicule (Si l'offrant est l'agent ou le distributeur autorisé du fabricant en Guinée, une copie de l'autorisation du fabricant accordée à l'offrant peut être soumise) ;
Fournir une lettre signée et cachetée précisant le délai de livraison
- c) Fournir une lettre de confirmation de la réalisation du service après-vente ;
- d) Fournir une lettre précisant la durée de la garantie (moteur et carrosserie) ;

L'évaluation de la conformité technique des offres sera faite sur les bases suivantes :

- i. La conformité à toutes les spécifications techniques figurant en annexe B. L'offrant devra également accompagner son devis des documents justifiant que tous les biens associés indiqués dans le devis sont conformes à cette demande de devis.

Il sera aussi tenu compte de la garantie offerte, du délai de livraison, de la disponibilité des pièces de rechange.

Critère de sélection technique :

No	DESCRIPTION GENERALE	CRITERE	POINTS
	Être un distributeur agréé ou Partenaire d'un distributeur agréé.	<p>Les soumissionnaires doivent être un distributeur Agrée de la marque du véhicule proposée ou être un partenaire d'un distributeur Agrée du fabricant. Veuillez joindre à votre offre la preuve de l'agrément.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Être un distributeur Agrée de la marque de véhicule proposée : 15 pts ▪ Être un partenaire d'un distributeur de la marque de véhicule proposé : 10 pts ▪ Pas agrément (aucune preuve) : 0 pt 	15
2	Expériences similaires dans la fourniture des véhicules	<p>Justifier la réalisation de projets de fourniture de véhicules et support/ maintenance continue après-vente de préférence en Guinée au cours des 5 dernières années</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Trois (03) preuves de réalisation et plus : 60 pts ▪ Deux (02) preuves de réalisation : 30 pts ▪ Une (01) preuve de réalisation : 15 pts ▪ Aucune preuve de réalisation : 0 pt 	60
3	Garantie des équipements	<p>Fournir une lettre de garantie en précisant la durée en année ou par kilomètre signée et cachetée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Durée de garantie supérieure ou égale à 5 ans ou 150000 kilomètres : 15 pts ▪ Durée de garantie entre 4 à 2 ans ou 100000 à 149999 Kilomètres : 7,5 pts ▪ Durée de garantie inférieur à 2 ans ou 100000 Kilomètres : 0 pt 	15
4	Délai de livraison	<p>Préciser le délai de livraison après signature de bon de commande</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Délai de livraison inférieur ou égale à 30 jours : 10 pts ▪ Délai de livraison de 30 à 35 jours : 7,5 pts ▪ Délai de livraison supérieur à 35 jours : 0 pts 	10

NB : Pour la ligne 2 du tableau ci-dessus, chaque preuve ou référence nécessite des justificatifs suivants (Bon de commande ou contrat, ou attestation de satisfecit ou attestation de bonne fin d'exécution / de réalisation).

Seules les offres ayant totalisées un minimum de 70 points sur 100 à l'issue de cette évaluation technique passeront à l'étape de l'évaluation financière.

III – OFFRE ET EVALUATION FINANCIÈRE (enveloppe séparée)

Le document contenant dans l'enveloppe doit être :

- a) Le formulaire rempli de la liste de prix ou offre financière exprimée en Francs Guinéens voire l'annexe A : Liste des prix.
- Une offre **financière** exprimée en Francs Guinéens mentionnant les fréquences des paiements conformément à celles déterminées ci-dessus, se fera après la livraison des articles sollicités ;
L'évaluation financière
- L'évaluation financière des offres ne concerne que les offres ayant totalisé un minimum de 70 points (ou le nombre minimal de points requis par le comité) à l'issue de l'évaluation technique. L'évaluation des offres financières passe par la vérification préalable des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires pour procéder aux corrections nécessaires.
- **Le fournisseur proposant la meilleure offre financière sera retenu.**

NB : Toutes les trois (03) enveloppes mentionnées ci-haut (administrative, offre technique et offre financière) doivent être contenu dans un seul porteur de documents (Grande enveloppe) portant la mention citée ci-dessus page 4 (destinataire, l'objet et la référence) pour les dépôts physiques.

13- Éclaircissement des devis

Pour faciliter l'examen, l'évaluation et la comparaison des devis, CRS pourra, à sa discrétion, demander au fournisseur ou vendeur des éclaircissements à propos de son devis. La demande d'éclaircissement et la réponse seront faites par écrit et le fournisseur aura deux (2) jours pour répondre à la demande sans aucun changement de prix ou changement important du devis ne sera demandé, offert ou permis.

14- Echantillons (Photos/images type de véhicules avec catalogue)

Les photos/images du véhicules devront d'être soumises conjointement avec le devis dans l'enveloppe technique avant la date limite des soumissions. **La quantité disponible devra aussi être précisée.**

15- Droit de l'acheteur de modifier les conditions au moment de l'adjudication

CRS se réserve le droit, au moment de l'adjudication du contrat, d'augmenter ou de diminuer au maximum de 15 % la quantité des biens spécifiés dans la demande de devis sans aucune répercussion sur le prix unitaire ou les autres modalités.

16- Notification de l'adjudication :

Avant l'expiration de la période de validité des devis, CRS enverra le contrat au fournisseur ou vendeur retenu. Le contrat ne pourra être accepté que par le fournisseur ou vendeur, lequel en accusera réception et renverra une copie signée, ou qui livrera les marchandises dans les délais, conformément aux termes de ce contrat, tel qu'énoncé dans les présentes. L'acceptation de ce contrat concernera un contrat entre les parties, en vertu duquel les droits et obligations des parties seront régis exclusivement par les termes et dispositions de ce contrat.

17- Signature du contrat :

Dans les trois (3) jours après la réception du contrat/Bon de commande, le fournisseur ou vendeur retenu le signera, le datera et le renverra à CRS.

18- Contestations émanant de fournisseurs

Notre procédure de contestation de fournisseurs permet d'accorder la possibilité aux personnes ou entreprises rejetées de faire appel de la non-attribution d'un contrat dans un processus d'acquisition concurrentiel. Cette procédure n'est pas disponible aux offrants ou soumissionnaires qui n'auraient pas répondu, ou qui auraient répondu hors délais, ou lorsque toutes les propositions ou soumissions auront été rejetées. Si vous pensez que vous n'avez pas été traité équitablement, veuillez envoyer un e-mail de clarification à l'adresse de : bids.guinee@crs.org

Conakry, le 29 juin 2026

